

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre à 19 heures 30, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle socio culturelle du Bois de Lempre, commune de Champagnac, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Étaient présents : Sylvie COURAGEUX (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, Serge DELMAS (Champagnac), Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Jean Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Jean Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Bertrand FORESTIER (Sauvat), Christiane SERRE (Trémouille), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Alain DELAGE, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, René BERGEAUD, Maire Ange FLEURET BRANDAO (Ydes)

Ont donné pouvoir : Pascal LORENZO (Lanobre) à Fabrice MEUNIER (Vebret), Philippe VIALLEIX (Lanobre) à Alain VERGNE (Beaulieu), Clotilde JUILLARD (Ydes) à Céline BOSSARD (Ydes)

Secrétaire de séance : Gilles RIOS

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 25 / Nombre de votants : 28

Date de la convocation : 1^{er} décembre 2023

20231207021DE

DECISION MODIFICATIVE BUDGET ORDURES MENAGERES

Monsieur le Président indique à l'assemblée qu'il y a lieu d'apporter des modifications sur des lignes de dépenses et recettes de la section de fonctionnement et la section d'investissements afin d'apporter des régularisations par rapport aux dépenses réalisées.

Afin de régulariser ces dépenses, il convient d'effectuer les modifications suivantes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		MONTANTS	RECETTES DE FONCTIONNEMENT		MONTANTS
ARTICLE 6811-042	Dotation amortissement immobilisations incorporelles	- 19 032.00			
ARTICLE 611	Contrats prestations services	+19 032.00			
ARTICLE 61551	Entretien matériel roulant	+20 000.00			
ARTICLE 6062	Carburants	- 20 000.00			
TOTAL DEPENSES		0	TOTAL RECETTES		0
DEPENSES INVESTISSEMENTS			RECETTES INVESTISSEMENTS		
ARTICLE 2188833	Autres matériels de transport	-19 032.00	ARTICLE 281828-040	Amort autres matériels de transport	-19 032.00
TOTAL DEPENSES		0	TOTAL RECETTES		0

RF

Contrôle de la Qualité
 Date de réception de l'AR: 18/12/2023
 015-241501655-20231207021DE-DE

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 28 voix POUR, valide la décision modificative présentée.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 7 décembre 2023

Pour extrait certifié conforme,
Le Président
Marc MAISONNEUVE

Délibération rendue exécutoire
Transmise à la Préfecture le **18 DEC. 2023**
Affichée ou notifiée le **18 DEC. 2023**
Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

RF
AURILLAC

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 18/12/2023
01-241501055-20231207021DE-DE